

## **Communiqué de Presse MFG du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Pour rappel, le Tribunal de commerce de Paris a, par jugement du 1er juillet 2015, prononcé la résolution du plan de redressement de la société MONTAIGNE FASHION GROUP (MFG) et décidé l'ouverture en conséquence d'une procédure de liquidation judiciaire. Ce jugement a été publié au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales le 28 juillet 2015.

Le dirigeant de la Société a interjeté appel de ce jugement. La Cour d'appel de Paris examinera ce recours au terme d'une audience appelée à se tenir le 30 novembre prochain.

Les opérations de liquidation judiciaire conduites selon les règles prévues par le Code de commerce sont actuellement en cours et il apparaît acquis que la procédure de liquidation judiciaire a vocation à être clôturée pour insuffisance d'actifs. Ceci sous réserve de l'appel interjeté contre le jugement du Tribunal de commerce.

Dans ces conditions, si la liquidation judiciaire était confirmée, il n'y aurait pas lieu à répartition d'un boni de liquidation entre les actionnaires de la Société.

---

VOS CONTACTS :

**La SELARL EMJ, prise en la personne de Maître Bernard CORRE**

Liquidateur Judiciaire de la Société

62 boulevard Sébastopol

75003 PARIS